

## **Passages inférieurs toute faune et ouvrages hydrauliques : Étude de l'attractivité et complémentarité avec les autres aménagements pour la faune**

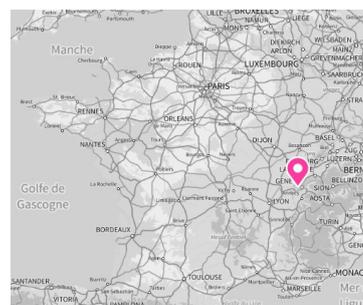
**Maîtrise d'ouvrage / gestionnaire :** Département de l'Ain

**Nom de la voie :** RD 884

**Commune :** Saint-Jean-de-Gonville

**Date de mise en service :** 1995

**Coût de l'opération :** 34 600 HT



### **Présentation**

La RD 884, construite dans les années 90 afin de désenclaver le Pays de Gex, constitue un réel obstacle pour le franchissement de la faune entre Jura et plaine du Rhône en direction des Alpes. Cette route est par ailleurs particulièrement fréquentée notamment par les frontaliers au cours de leurs déplacements quotidiens vers la Suisse, multipliant les conflits entre les automobilistes et la faune.

Des aménagements spécifiques pour la faune sauvage ont été créés pour améliorer la perméabilité écologique : un écopont sur la commune de Péron et 2 dispositifs de détection de la faune par caméra infrarouge et panneaux à messages variables à Saint Jean-de-Gonville et Thoiry. L'étude des passages sous voies s'inscrit dans ce contexte. Une meilleure connaissance de leur utilisation par la faune est alors essentielle. Les 27 passages sous voies ont été étudiés : passages tout faune, hydrauliques ou de véhicules. Le partenariat du Département avec la LPO facilite l'étude pour une complémentarité de résultat.

### Caractéristiques techniques des ouvrages :

Les passages sous voie datent de la construction de la 2x2 voies dans les années 1990. Ce sont des ouvrages de grande taille, de plus de 5 m de haut, dont les dimensions ont été déterminées en fonction de la portance du remblai supportant la RD. Il existe aussi des buses ou des routes sur les

27 ouvrages recensés. Des clôtures complémentaires ont pu être installées dans certains cas le long de la route départementale afin de guider la faune vers des endroits plus propices (écopont). Les ouvrages ont été adaptés par la suite pour favoriser le passage de la faune en installant une banquette avec un sol meuble, mais dans la plupart des passages inférieurs étudiés, la végétation, qui est un élément attractif pour la faune, ne se développe pas par manque de lumière.

Deux exemples d'ouvrages inférieurs hydrauliques mixtes sont présentés, l'OH9M et l'OH10M.

Caractéristique de l'ouvrage OH9M: Il s'agit d'un ouvrage inférieur hydraulique mixte, de 4 m de hauteur pour 6 m de large. Le substrat est naturel et constitué de terre et d'enrochement le long du cours d'eau. Les habitats naturels adjacents sont constitués de boisements et de prairies. Les perturbations anthropiques sont qualifiées de fortes.

**CARACTERISTIQUES**

Structurelles

- Type : ouvrage inférieur hydraulique mixte
- Hauteur : 4m
- Largeur : 6 m
- Substrat : Naturel (terre et enrochement le long du cours d'eau)

Habitat adjacent

- Boisement & prairies

Perturbations anthropiques

- Fortes

**POTENTIALITES DE FRANCHISSEMENT**

- Petite faune
- Moyenne Faune
- Grande Faune



*Figure 1 :Ouvrage OH9M – Photo Département de l'Ain*

Caractéristique de l'ouvrage OH10M : Il s'agit d'un ouvrage inférieur hydraulique mixte, de 4,5 m de hauteur pour 9,1 m de large. Le substrat est naturel et constitué de terre et d'enrochement le long du cours d'eau. Les milieux adjacents sont des parcelles agricoles. Les perturbations anthropiques sont qualifiées de fortes.

**CARACTERISTIQUES**

Structurelles

- Type : ouvrage inférieur hydraulique mixte
- Hauteur : 4.5m
- Largeur : 9.1 m
- Substrat : Naturel (terre et enrochement le long du cours d'eau)

Habitat adjacent

- Parcelles agricoles

Perturbations anthropiques

- Fortes

**POTENTIALITES DE FRANCHISSEMENT**

- Petite faune
- Moyenne Faune
- Grande Faune



*Figure 2 :Ouvrage OH10M – Photo Département de l'Ain*

## Résultats des suivis faune :

Les ouvrages ont été suivis par pièges photographiques par la LPO pendant un peu moins de 2 ans. Les appareils sont fixés solidement à 4 ou 5 m de hauteur, ce qui a permis d'éviter les dégradations et les vols de matériel. Lorsqu'un passage est détecté, 3 photos sont prises. Les 60 000 photos prises pour l'ensemble des 27 ouvrages, témoignent de 20 000 passages. Plus de la moitié des détections (11 000 photos) correspondent au passage des hommes et de leurs chiens, 9 000 passages de petite et moyenne faune ont été enregistrés (principalement des renards, martres, et fouines), 4 500 passages n'ont pu être déterminés. Les ouvrages ont été adaptés pour favoriser le passage de la faune en installant une banquette avec un sol meuble.

Par contre, les passages ne fonctionnent pas pour la grande faune, aucun passage n'a été détecté. La première raison est vraisemblablement le marquage olfactif de l'ouvrage par la fréquentation humaine et la faune domestique. L'écho induit à cause de la taille des voûtes peut également perturber la grande faune. D'autres ouvrages inférieurs qui font l'objet de suivi de la fréquentation montrent qu'ils sont beaucoup plus fonctionnels pour la faune lorsque la fréquentation humaine diminue.

### **Partenaires :**

Partenaires financiers : Département de l'Ain, Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat unique environnemental (Contrat Vert et Bleu), Mandement Pays de Gex Europe à hauteur de 30 %.

Partenaires techniques : LPO